

110	UTBM service communication	la-Croix.com	Dimanche 1er avril 2012
		Religion	pèlerinage des étudiants - aumôneries universitaires - association interreligieuse - direction de universités

## Sur les campus, les aumôneries doivent parfois négocier leur place

- ▶ Alors que le pèlerinage des étudiants s'est déroulé ce week-end à Chartres, enquête sur les relations qu'entretiennent aumôneries universitaires et administrations.
- ▶ Des relations qui dépendent beaucoup de l'attitude des présidents d'université, auxquels la loi laisse une importante marge de manœuvre.

Dans la liste des associations étudiantes, impossible de la trouver... Depuis l'an dernier, l'aumônerie étudiante catholique de l'université de Marne-la-Vallée a disparu de ce registre qui répertorie toutes les initiatives lancées par ce campus de la région parisienne, qui accueille entre 15 000 et 20 000 jeunes. Dès lors, elle ne figure ni sur le site Internet ni dans la moindre brochure éditée par l'université.

Pour se justifier, l'administration évoque le respect de la laïcité. « *Mais notre activité n'est en rien prosélyte* », avance Christiane Joly, religieuse de la communauté Saint-François-Xavier, sa responsable. Avant d'affirmer son intention de prendre contact avec le nouveau président de l'université, arrivé en septembre 2011, pour lui exposer ses arguments, tels que l'assistance apportée aux étudiants en mal de logement.

Cette situation n'est pas isolée. Dans d'autres villes, des aumôneries étudiantes ont bien du mal à établir le contact avec une administration pointilleuse, évoquant volontiers la laïcité. À Nanterre, dans les Hauts-de-Seine, « *l'aumônerie est persona non grata* », raconte Marie-Hélène Guyon, responsable du local situé au fond du campus, mais sur un terrain appartenant au diocèse.

### DES TRACTS, MAIS PAS D'AFFICHE

Ici également, les étudiants catholiques ne sont répertoriés nulle part, mais cela ne les empêche pas de distribuer des tracts, trois fois par an, entre la sortie du RER et l'entrée de la faculté. En revanche, pas question pour eux de déposer la moindre affiche sur le campus. « *Nous nous sommes finalement résolus à cette absence de liens avec l'université* », déplore Marie-Hélène Guyon.

Si certains présidents d'université se fondent sur des articles de loi pour interdire la présence des aumôneries sur le campus, ou s'affranchir de tout contact avec leurs responsables, la réalité est que les textes laissent une marge de manœuvre relativement importante.

Certes, l'article L 141-6 du code de l'éducation stipule que « *le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique* ». Mais le recueil de textes sur la laïcité, publié cette année par le ministère de l'intérieur, précise que les étudiants disposent « *d'une large liberté d'expression y compris religieuse, dans la limite où l'exercice de cette liberté ne porte pas atteinte à l'ordre public ou au fonctionnement normal du service* » .

## **PEUR DU PROSÉLYTISME**

*« Beaucoup s'appuient sur la neutralité religieuse liée aux principes de laïcité pour ne pas entretenir de liens avec les aumôneries », explique Camille Galap, président de l'université du Havre, et chargé des questions de laïcité à la Conférence des présidents d'université.*

*« Les administrations expliquent souvent leurs réticences en invoquant la peur du prosélytisme », analyse Sœur Nathalie Becquart, directrice adjointe du Service national pour l'évangélisation des jeunes. Selon cette religieuse xavière, les relations entre aumôneries et universités varient du tout au tout d'un lieu à l'autre. « Cela dépend souvent du contexte local ou des personnalités responsables, aussi bien du côté des aumôneries que de l'université. »*

*« Il est important d'essayer de maintenir un lien avec l'université », plaide cependant le P. Bruno Golfier. Arrivé en septembre au Havre, où il a pris la responsabilité de l'aumônerie interuniversitaire de la ville, il a hérité d'une entente favorable avec les responsables de l'administration. « Mon prédécesseur avait pris rendez-vous avec le président de l'université, le vice-président, le directeur de l'UT, ainsi que les responsables administratifs de certaines écoles établies dans la ville », raconte le P. Golfier.*

## **PEUR DE L'ISLAM**

Des relations qu'il compte bien poursuivre, quelques mois après sa nomination à ce poste. Dans cette ville, les étudiants catholiques assument une large part de l'aide alimentaire dispensée aux jeunes en difficulté. *« Ce type d'actions aboutit forcément à tisser des liens avec le président de l'université, ainsi qu'avec les services sociaux. En un sens, nous sommes partenaires de l'université », constate l'aumônier.*

*« La plupart des aumôneries exercent des relations plutôt paisibles avec l'administration universitaire. En revanche, celles qui se heurtent à une opposition font face à une laïcité identitaire », analyse le P. Bernard Senelle, à Strasbourg. En 2006, ce dominicain a publié un important travail lié à l'activité religieuse à l'université.*

*« Par définition, le positionnement des présidents d'université est déterminant. Ils sont maîtres chez eux, précise-t-il. Les aumôneries qui rencontrent des difficultés dans les contacts avec l'administration sont souvent celles qui disposent encore de locaux dans les campus. Les craintes évoquées sont souvent celles d'un trop grand cléricalisme de la part de l'Église, mais aussi d'une certaine peur de l'islam. »*

## **MILITANT DE L'INTERRELIGIEUX**

Bon nombre de directeurs d'universités, ou d'écoles, craignent en effet que l'autorisation de la présence explicite d'étudiants catholiques dans leurs locaux ouvre la porte aux demandes d'autres communautés religieuses.

C'est justement pour contrer cette objection que Cyrille, 22 ans, a décidé de rencontrer la direction de l'établissement où il étudie depuis trois ans, l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), accompagné d'étudiants d'autres religions.

*« Avec cette association interreligieuse, nous voulons apaiser les craintes, et demander l'autorisation de pouvoir communiquer sur nos activités respectives auprès des étudiants. » Cette idée pourrait être mise en œuvre avant le mois de juin. Sans que l'on sache aujourd'hui quel accueil lui réservera la direction de l'université.*